



Document de réflexion

Initiative CPF sur le financement forestier à l'appui du FNUF

19-21 septembre 2012, Siège de la FAO
Rome-Italie

Généralités

1. Le financement de la gestion durable des forêts a été un thème permanent des instances mondiales pertinentes pendant des décennies, et a fait l'objet d'importants débats pendant les sessions du FNUF. Lors de la réunion spéciale de sa neuvième session, tenue le 30 octobre 2009, le Forum a adopté la résolution concernant les moyens de mettre en œuvre le financement forestier pour la gestion durable des forêts¹. Sur la base de cette résolution le Forum a établi un Groupe intergouvernemental spécial d'experts à composition non limitée (AHEG) et un processus de facilitation (PF).
2. Cette résolution charge spécifiquement l'AHEG de formuler des propositions de stratégies pour mobiliser des ressources de toutes les sources, afin de soutenir la mise en œuvre de la gestion durable des forêts, la réalisation des objectifs mondiaux sur les forêts et la mise en application de l'instrument non juridiquement contraignant sur tous les types de forêts (Instrument forestier), y compris, entre autres, le renforcement et l'amélioration de l'accès aux fonds et l'établissement d'un fonds forestier mondial volontaire. Le Forum a également approuvé un certain nombre de fonctions pour le PF dont l'objectif principal est le financement forestier. Les résultats des travaux de la première et de la deuxième réunion de l'AHEG (AHEG 1 et AHEG 2) sur le financement forestier ainsi que sur le PF, seront fournis au FNUF10 en 2013, afin de permettre au Forum de prendre une décision en connaissance de cause sur le financement forestier. La résolution envisage aussi de confier un rôle important dans ce processus au Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF), faisant appel à la participation et l'engagement actifs des membres du PCF. Les États membres ont invité les membres du PCF à lancer une initiative dirigée par leur organisation à l'appui du travail du FNUF sur le financement forestier².
3. Vu le rôle important des organisations membres du PCF et le fait que ces organisations sont fortement engagées dans diverses activités liées au financement forestier, en février 2011, la neuvième session du Forum a adressé plusieurs demandes aux organisations membres du PCF préalablement à la deuxième réunion de l'AHEG sur le financement forestier (AHEG2) et le FNUF10.

¹ E/2009/118-E/CN.18/SS/2009/2, par. 3.

² Ibid. page 10, OP7

4. D'une manière plus spécifique, il a été demandé aux membres du PCF de³ :
 - a. Mettre à jour et développer le document financier 2008 ;
 - b. Fournir à l'Initiative leurs analyses des lacunes et possibilités du financement forestier, abordant les thèmes du changement climatique, de la diversité biologique, de la gestion durable des terres et des forêts, de la dégradation des terres et de la désertification, et des ressources financières associés aux processus FLEGT, ainsi que le transfert de technologies respectueuses de l'environnement et la création de capacités ;
 - c. Fournir des propositions à l'Initiative, y compris le renforcement et l'amélioration de l'accès aux fonds et l'établissement d'un fonds forestier mondial volontaire ;
 - d. Examiner les répercussions de nouvelles initiatives émergentes de financement forestier liées aux conventions de Rio ;
 - e. Identifier les barrières s'opposant à l'accès au financement et proposer les moyens de simplifier les procédures relatives et d'éliminer ces barrières.
5. Les membres du PCF sont convenus que tous les éléments susmentionnés (4a à 4e) seraient intégrés et unifiés dans la nouvelle étude de 2012 sur le financement forestier.

Objectif de l'Initiative

6. L'Initiative a pour objectif principal d'approfondir la compréhension et la connaissance des parties prenantes quant à l'état du financement forestier, y compris les opportunités et les défis, et de permettre aux participants de formuler des suggestions visant à améliorer la situation à l'aide du partage des informations et des bonnes pratiques. Elle offrira aussi aux participants un espace et une occasion pour un échange d'opinions sur les conclusions de l'étude GCF 2012 visant à réaliser des analyses ultérieures du financement forestier. En outre, ce lieu de réunion permettra aux participants de partager des informations sur les faits nouveaux relatifs au financement forestier.
7. L'Initiative se propose de mieux clarifier et élargir la portée des informations pour consentir des débats et négociations en connaissance de cause pendant l'AHEG2. Dans ce contexte, le rapport de l'Initiative représente une contribution primordiale pour les experts du gouvernement dans l'AHEG2. C'est pourquoi l'Initiative constitue une plateforme idéale pour les experts désignés du gouvernement, les organisations internationales et régionales pertinentes, y compris les organisations membres du PCF, les grands groupes et d'autres parties prenantes intéressées, pour approfondir sur une base analytique diverses questions relatives au financement forestier, dans un climat apolitique en présentant leurs expérience et leçons apprises. Les membres du PCF échangeront des informations sur la manière dont ils ont affronté la question du financement forestier en termes généraux, par le biais de leurs activités individuelles et de leur travail concerté.

Date et lieu

8. L'Initiative devrait avoir lieu du mercredi, 19 septembre au vendredi, 21 septembre 2012 au Siège de la FAO à Rome. Italie.

Programme et organisation du travail

9. Comme expliqué plus haut, l'Étude GCF 2012 devrait comprendre de nombreuses demandes de fond du FNUF9 aux membres du PCF sur le financement forestier, notamment les analyses des lacunes et des opportunités relativement au financement forestier et les répercussions de

³ Rapport du FNUF9-E/2011/42, E/CN.18/2011/20-pages 11 et 12, par. 28, 29, 32a et 34.

l'émergence de nouvelles initiatives de financement forestier liées aux conventions de Rio ; l'identification des barrières s'opposant à l'accès au financement et des moyens de simplifier les procédures pertinentes et d'éliminer de telles barrières ; et des propositions pour le renforcement et l'amélioration de l'accès aux fonds et l'établissement d'un fonds forestier mondial volontaire. À la lumière de ce qui précède, une présentation exhaustive et des discussions interactives concernant les principales questions et conclusions de l'Étude GCF 2012 seront un important volet de l'ordre du jour et de l'organisation du travail de l'Initiative.

10. L'Initiative consacra aussi du temps à la remise des mises à jour des États membres, des membres du PCF et d'autres parties prenantes pertinentes des activités en cours et envisagées sur le financement forestier, y compris la mise en œuvre de l'Instrument forestier et des Objectifs mondiaux sur les forêts. Sera aussi incluse une considération sur les résultats des ateliers sur le PF concernant le financement forestier dans les pays à faible couvert forestier et les Petits États insulaires en développement, ainsi que les études portant sur la REDD+.

11. L'Initiative fournira en outre des occasions aux représentants des pays et aux institutions régionales de partager leurs expériences en appliquant une approche intersectorielle et interinstitutions du financement forestier. Les participants devront contribuer à l'identification des moyens de mobiliser des ressources de toutes les sources en faveur de la gestion durable des forêts, au partage des expériences acquises en travaillant avec le secteur privé pour obtenir un financement durable pour les forêts, et de leurs activités concertées aux fins de créer des mécanismes de financement novateurs⁴.

12. La réunion de trois jours s'articulera en une série de sessions plénières, de discussions de groupe, de groupes de travail et d'événements parallèles. Une interprétation simultanée en anglais, français et espagnol sera disponible.

Documentation de l'Initiative

13. L'Étude GCF 2012 sera le document principal de l'Initiative. En outre, seront préparés un ordre du jour annoté et l'organisation du travail. La documentation sera disponible en anglais, français et espagnol, hormis l'Étude AGF 2012 qui sera en anglais seulement.

Participation

14. L'Initiative est ouverte à tous les États membres du FNUF, aux membres du PCF, aux représentants d'organisations/processus internationaux et régionaux, aux organisations/agences/programmes/commissions du système de l'ONU, aux grands groupes, y compris le secteur privé et aux experts financiers. Il est prévu que les participants représentent des organisations des secteurs de l'agriculture, des forêts, des finances, des ressources naturelles et de l'environnement. Les membres du Bureau du FNUF¹⁰ ainsi que les coprésidents de l'AHEG1 et de l'AHEG2 participeront aussi à l'Initiative.

15. Un remboursement limité des frais de voyage pour les représentants de pays en développement ou de pays aux économies en transition est disponible. Les demandes devront être formulées conformément aux procédures indiquées dans la lettre d'invitation.

Coprésidents de l'Initiative

⁴ Rapport du FNUF9-E/2011/42, E/CN.18/2011/20- page 12, par. 35, 36 et 37.

16. Le plénière et chaque session des groupes de travail auront leurs coprésidents qui faciliteront les discussions. L'un d'eux sera un représentant d'un État membre et l'autre un membre du PCF.

Résultat de l'Initiative

17. L'Initiative sera considérée comme une occasion pour les participants d'être mieux informés sur les faits récents liés au financement forestier. Elle est une opportunité supplémentaire pour toutes les parties prenantes de partager des informations et de bonnes pratiques, facilitant ainsi les débats de l'AHEG2. Il convient de noter que l'Initiative n'est pas une plateforme de négociation et/ou un organisme de négociation préalable à l'AHEG. Les coprésidents de la plénière et ceux de chaque session du groupe de travail produiront une synthèse unifiée des actes et des points clés des débats de l'Initiative. Cette synthèse sera remise à l'AHEG2 en tant que document de travail. Il sera également disponible en ligne pour le FNUF10 comme informations générales au titre du point de l'ordre du jour sur les moyens de mise en œuvre.